

(Texte)

Ce bill est le même que celui que j'ai présenté à la dernière session et qui n'o pu atteindre la deuxième lecture à cause de la courte durée de cette session. Le but de ce bill est d'amender la loi des chemins de fer afin de donner juridiction à la Commission des chemins de fer pour déterminer les dommages causés par les chemins de fer par l'érection de clôtures à neige.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

#### LOI DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

M. O.-L. BOULANGER (Bellechasse) demande à déposer le bill n° 6, visant à modifier la loi des chemins de fer de l'Etat.

(Texte)

Ce bill est semblable à celui que je viens de présenter. Il a pour but d'amender la loi des chemins de fer du Gouvernement dans le même sens que l'autre bill.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

#### LOI D'ARRANGEMENT ENTRE CULTIVATEURS ET CRÉANCIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. STEWART (Leeds): Je voudrais poser une question au Gouvernement et tout particulièrement au ministre des Finances (M. Dunning). Le Gouvernement a-t-il reçu un grand nombre de demandes le priant d'abroger la loi d'arrangements entre cultivateurs et créanciers; a-t-il pris une décision à la suite de ces demandes; et, en dernier lieu, le ministre songe-t-il à faire imprimer le rapport de la commission, ainsi que les procès-verbaux et les statistiques, qu'il a déposé sur le bureau de la Chambre vendredi?

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Finances): Mon honorable ami me demande de faire connaître la politique du Gouvernement sur une question qui pourrait être l'objet d'une mesure législative. Il est évident que nous avons reçu des observations favorables et défavorables à la loi à laquelle mon honorable ami fait allusion; et il en a été ainsi depuis que la loi existe. Je n'aimerais pas laisser répandre l'idée dans le public que toutes les observations que nous avons reçues étaient contraires au maintien en vigueur de la loi d'arrangements entre cultivateurs et créanciers. Le Gouvernement en a reçu des deux sortes de diverses parties du Canada. Je ne suis pas en mesure de révéler la politique du Gouvernement à ce sujet. Mon ami devra prendre patience et attendre que le Gouver-

[M. Boulanger.]

nement décide de présenter, ou de ne pas présenter de modifications à la loi.

Quant à l'impression du rapport que j'ai déposé l'autre jour, le Gouvernement se fera un plaisir d'étudier cette question, tout en se rappelant, cependant, que cette impression devra être payée à même les crédits de la Chambre si cette dernière nous ordonne de le faire.

L'hon. M. STEWART: J'ai posé cette question parce que ce rapport n'est pas volumineux, mais par ailleurs, je sais qu'il intéresse vivement un grand nombre de députés.

L'hon. M. DUNNING: Nous verrons s'il y a lieu de le faire imprimer.

#### DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL PROPOSÉE PAR M. J.-N. FRAN-  
CŒUR ET APPUYÉE PAR M. R. M. WARREN.

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

(Texte)

M. J.-N. FRANCOEUR (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, en vous quittant l'été dernier, je ne m'attendais pas à vous rencontrer ici, au début de la session, à votre fauteuil présidentiel. Depuis deux sessions déjà, vous présidez aux délibérations de cette Chambre avec une impartialité et un tact qui vous font honneur. Permettez-moi, au début des travaux parlementaires, de vous adresser mes meilleurs vœux et de vous souhaiter une excellente santé. Je n'ose rien ajouter, car vous avez les grâces d'état: l'indulgence et la patience.

Je ne soupçonnais pas, il y a à peine deux mois, que j'aurais à occuper un siège dans cette Chambre. Des deuils répétés ont frappé la députation par la disparition de six de ses membres. Vendredi dernier, le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King), le très honorable chef de l'Opposition (M. Bennett) et les chefs des autres groupes ont rendu hommage à la mémoire des disparus. Je me contenterai de rappeler le souvenir de mon prédécesseur. Verville, député depuis douze ans, exerçait sa profession au milieu de ses commettants, au centre du comté de Lotbinière, à Saint-Flavien. Il était en contact quotidien avec la population et il avait acquis et conservé sa confiance. Sous des dehors d'une agréable bonhomie, Verville cachait une ténacité et une impétuosité qui surprenaient ses amis et déconcertaient même ses adversaires. Aussi, sa fin soudaine, bien que prévue par ses amis intimes, a laissé dans le comté et dans tout le district de Québec des regrets unanimes.